

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 JUIN 2026**

Le neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 1^{er} juin deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme. Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, M. DELOT Philippe, Mme GARROcq Anne-Marie, M. COURADET Sébastien, Mme DARETS Marie-Pierre, M. BALASQUE Didier, M. MICHONNET Jean-Luc, M. CHOQUET Joël, M. SORET Jean-Michel, Mme LABAT Gabrielle, Mme LACOSTE Hélène, Mme GUÉRAÇAGUE Isabelle, Mme TOUZET Virginie, M. VIGNAU-ESPINE Jérôme, Mme MARRACQ Véronique, M. SY Baba, M. SAPALLY Benoît, Mme DANASTAS Elisa.

REPRÉSENTÉE : Mme GUITARD Véronique (pouvoir à M. CHOQUET Joël).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BALASQUE Didier.

Délibération n° 51-06-26 : Cantine scolaire – Tarif des repas année scolaire 2026/2027

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que l'augmentation du prix des repas de la cantine n'est plus encadrée par arrêté préfectoral, l'assemblée est libre de déterminer le nouveau tarif.

Madame la Maire rappelle que le tarif appliqué à la rentrée scolaire 2025/2026 était de 3,90 €.

Aussi, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de reconduire le tarif de la cantine à partir de la rentrée scolaire 2026/2027 en le maintenant à 3,90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

Décide que le prix du repas servi à la cantine scolaire à la rentrée scolaire 2026/2027 sera fixé à 3,90 €.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance,
Didier Balasque**



**La Maire,
Marie-Ange Cazala-Crouztet**

